

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN

Conseil d'Administration
Séance du 11 mars 2025

COMPTE FINANCIER 2024 ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE (Compte consolidé EPMP – SACD OUGC)

Sommaire du compte financier

Etats règlementaires :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale
- Annexe

* * *

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	2024			2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	497 307,59	497 307,59	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage	157 257,84	63 915,98	93 341,86	85 861,62
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	232 931,54	180 877,79	52 053,75	65 298,45
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières	35 943,65	-	35 943,65	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	923 440,62	742 101,36	181 339,26	151 160,07
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	90 770,71	-	90 770,71	285 601,86
Créances clients et comptes rattachés	57 952,47	-	57 952,47	17 356,94
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	4 000	-	4 000	4 000
Créances sur les autres débiteurs	102 268,93	-	102 268,93	106 716,94
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	254 992,11	-	254 992,11	413 675,74
TRESORERIE	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 267 692,57	-	1 267 692,57	960 513,55
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	1 267 692,57	-	1 267 692,57	960 513,55
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	2 446 125,30	742 101,36	1 704 023,94	1 525 349,36

BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES	2024	2023
Financements reçus	-	-
Financement de l'actif par l'Etat	-	-
Financement de l'actif par des tiers	65 969,97	69 404,68
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Report à nouveau	1 316 940,37	1 100 579,82
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	97 472,71	216 360,55
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	1 480 383,05	1 386 345,05
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	N	N-1
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	87 080,70	21 532,83
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87 080,70	21 532,83
DETTES FINANCIERES	N	N-1
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES NON FINANCIERES	N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 433,58	84 082,95
Dettes fiscales et sociales	15 456,24	33 324,58
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-	-
Autres dettes non financières	45 670,37	63,95
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	136 560,19	117 471,48
TRESORERIE	N	N-1
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	1 704 023,94	1 525 349,36

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	785 993,47	802 163,16
Charges de personnel	-	-
Salaires, traitements et rémunérations diverses	411 174,30	433 797,52
Charges Sociales	177 901,95	185 541,16
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	7 818,78	8 459,80
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	84 260,03	49 879,84
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	105 622,92	37 233,23
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 572 771,45	1 517 074,71
CHARGES D'INTERVENTION	N	N-1
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-
Transfert aux ménages	-	-
Transferts aux entreprises	-	-
Transferts aux collectivités territoriales	112 029,11	57 928,81
Transferts aux autres entités	14 416,08	34 566,91
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	126 445,19	92 495,72
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 699 216,64	1 609 570,43
CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
TOTAL CHARGES	1 699 216,64	1 609 570,43
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	97 472,71	216 360,55
TOTAL GENERAL	1 796 689,35	1 825 930,98

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2024	2023
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	-	-
Subventions pour charges de service public	572 832	573 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 060 307,74	1 052 483,80
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	-	-
Ventes de biens ou prestations de services	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	15 200
Autres produits de gestion	160 114,90	173 210,05
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	5 167,71
Reprises du financement rattaché à un actif	3 434,71	6 869,42
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 796 689,35	1 825 930,98
PRODUITS FINANCIERS	N	N-1
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
TOTAL PRODUITS	1 796 689,35	1 825 930,98
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL GENERAL	1 796 689,35	1 825 930,98

Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	199 660,92
Investissements	70 254,24	Financement de l'actif par l'État	-
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	70 254,24	TOTAL DES RESSOURCES (6)	199 660,92
Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)	129 406,68	Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)	-

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	129 406,68
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 177 772,34
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	307 179,02
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 386 124,49
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	118 431,92
Niveau final de la TRESORERIE	1 267 692,57

Préambule

L'établissement public du marais poitevin (EPMP) a été créé par le décret n°2011-912 du 29 juillet 2011. Il coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et sur les bassins versants qui l'alimentent, soit un périmètre d'intervention total de 639 000 hectares. Il est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Il est situé sur le territoire de 352 communes réparties sur quatre départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne). Sa surface de zone humide est de 102 000 hectares (30% en marais mouillés, 70% en marais desséchés). Le Marais poitevin est la deuxième zone humide littorale de France après la Camargue.

L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements pour l'irrigation agricole dans le Marais Poitevin est géré depuis 2022 au travers d'un service à comptabilité distincte (SACD) rattaché à l'établissement. Deux conventions de mandat lient l'établissement aux chambres régionales d'agriculture de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire par rapport à la perception déléguée de la redevance pour le compte de l'EPMP auprès des exploitants irrigants.

L'organisation comptable et financière de l'établissement public du marais poitevin est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 06 janvier 2020 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'EPMP. Cette compétence est attribuée au CGEFI-MTE pour ce qui concerne l'EPMP en application de l'arrêté du 12 juin 2014 portant désignation de la mission « Ecologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier pour exercer le contrôle budgétaire sur certains organismes.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement.

Les comptes de l'établissement public du marais poitevin sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- La prise en compte des rattachements de produits à l'exercice s'agissant des financements pluriannuels ;
- La fiabilisation du schéma comptable relatif aux avances financières versées par l'établissement à la SAFER. Par ailleurs, la correction des anomalies nécessitera des retraitements comptables sur les années à venir ;
- Les retards de transmission des éléments relatifs aux redevances d'irrigation.

2. Les principes, règles et méthodes comptables

2.1. Principes et méthodes d'évaluation

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

L'EPMP est également soumis à la circulaire annuelle de la direction du Budget, qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'établissement applique en 2024 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;
- L'instruction comptable commune BOFIP-GCP-24-0021 du 26/09/2024.

2.2. Comparabilité des comptes

2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

- **Comptabilisation des avances versées à la SAFER.**

En application d'une convention signée avec la SAFER, l'EPMP verse des avances de trésorerie pour l'acquisition de terrains destinés à de la remise en herbe de surfaces. Les avances sont reversées dès la revente des terrains. Comptabilisées dans un premier temps en avances sur commandes d'immobilisations, puis en dispositifs d'intervention sur recommandation de la DGFIP, puis en opérations pour compte de tiers, elles seront désormais comptabilisées en autres créances immobilisées.

A ce stade, les opérations pouvant être soldées l'ont été. Les futures opérations seront comptabilisées en autres créances immobilisées et les anciennes opérations seront soldées selon leur méthode initiale.

2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.



3. Notes relatives aux postes du bilan

3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €.

La consultation du Conseil d'administration sur la fixation du seuil est programmée.

Tableaux des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisition / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/203	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/205	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	355 878,79	-	34 310,59	-	-	390 189,38
Terrains C/211, 212	-	-	-	-	-	-
Constructions C/213, 214	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage C/215	130 757,16	-	26 500,68	-	-	157 257,84
Collections C/216	-	-	-	-	-	-
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures) C/217	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles C/218	225 121,63	-	7 809,91	-	-	232 931,54
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours Compte 231	-	-	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	35 943,65	-	-	35 943,65
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés C/275	-	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées C/276	-	-	35 943,65	-	-	35 943,65
TOTAUX	853 186,38	-	70 254,24	-	-	923 440,62

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 497 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Il s'agit de logiciels, totalement amortis.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 390 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 245 K leur valeur nette est de 145 K€.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 34 K€ et concernent notamment des matériels de sondes et d'enregistrement (14 K€ et 9K€) ainsi que des équipements informatiques (PC portables ou fixes) pour 8 K€.

Immobilisations corporelles en cours de production : néant

3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent pour 2024 à un montant de 36 K€ représentant les avances financières versées à la SAFER pour l'acquisition de terrains destinés à de la remise en herbe de surfaces.

3.1.4 Les amortissements

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumulés à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Par virement de poste à poste	Amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis	
Immobilisations incorporelles	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/2803	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/2805	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	204 718,72	-	40 075,05	-	-	244 793,77
Terrains C/2811, 2812	-	-	-	-	-	-
Constructions C/2813, 2814	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage C/2815	44 895,54	-	19 020,44	-	-	63 915,98
Collections C/2816	-	-	-	-	-	-
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels C/2817	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles c/2818	159 823,18	-	21 054,61	-	-	180 877,79
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	702 026,31	-	40 075,05	-	-	742 101,36

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration du 19 juin 2012.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

3.2 Les stocks et en cours

Dans le cadre de son activité, l'EPMP ne tient aucune comptabilité de stocks.

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
30	Animaux et végétaux	-	-	-	-
31	Matières premières et fournitures	-	-	-	-
32	Autres approvisionnements	-	-	-	-
33	En-cours de production de biens	-	-	-	-
34	En-cours de production de services	-	-	-	-
35	Stocks de produits	-	-	-	-
37	Stocks de marchandises	-	-	-	-
38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation	-	-	-	-
-	TOTAL DES STOCKS	-	-	-	-

3.3 Les créances

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-
Créances de l'actif circulant	254 992,11	254 992,11	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	90 770,71	90 770,71	-
Créances clients et comptes rattachés	57 952,47	57 952,47	-
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	4 000	4 000	-
Créances sur les autres débiteurs	102 268,93	102 268,93	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	-	-
TOTAUX	254 992,11	254 992,11	-

Au cours de l'exercice 2024, le montant des admissions en non-valeur s'est limité à des reliquats de créance relatifs à 4 dossiers de l'OUGC pour un montant de 1,47 € et aucune remise gracieuse n'a été comptabilisée.

Dépréciations comptabilisées ou reprises d'un montant significatif : néant.

Les créances les plus importantes de l'établissement sont détenues à l'encontre d'entités publiques. Les plus significatives concernent :

- Des aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) dans le cadre d'un programme de suivi de la biodiversité.

Les autres créances concernent :

- Les redevances irrigants pour l'OUGC à l'égard de la Chambre d'agriculture Pays de Loire d'un montant de 82 K€ au titre du reversement totalement encaissé fin janvier 2025 et à l'égard de la Chambre d'agriculture Nouvelle Aquitaine pour un montant de 58 K€.
 - o Une avance versée à France Travail dans le cadre de la convention de mandat pour la gestion des aides au retour à l'emploi pour 4 K€.

3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

3.5 Les financements reçus

Les financements externes de l'actif (FEA) s'inscrivent la plupart du temps dans le cadre de convention pluriannuelle de financement qui font l'objet d'un suivi spécifique permettant de constater les financements en comptabilité en fonction du droit acquis, soit en pratique en fonction de la réalité des dépenses éligibles.

Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé/Virement de poste à poste ou correction d'erreur	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la ré-imputation	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	-	-	-	-	-	-	-
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif C/10411	-	-	-	-	-	-	-
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	-	-	-	-	-	-	-
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-	-	-	-	-
Financement des autres actifs Compte 104	-	-	-	-	-	-	-
État	-	-	-	-	-	-	-
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	69 404,68	-	-	3 434,71	-	-	65 969,97
Financements non rattachés à un actif Compte 131	35 640,16	-	-	-	-	-	35 640,16
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	35 640,16	-	-	-	-	-	35 640,16
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif Compte 134	-	-	-	3 434,71	-	-	30 329,81
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	33 764,52	-	-	3 434,71	-	-	30 329,81
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	69 404,68	-	-	3 434,71	-	-	65 969,97
-	-	-	-	-	-	-	-

En 2024, aucun financement par l'Etat ou des tiers n'a été comptabilisé par l'établissement.

La reprise suit, en principe, le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.

3.6 Les provisions

Tableau des provisions

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement (participation des salariés)	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Provision spéciale de réévaluation	-	-	-	-	-
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges C/1511	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrats et opérations	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'emploi	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques C/1518	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	21 532,83	65 547,87	-	-	87 080,70
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)	-	-	-	-	-
Provisions pour travaux à effectuer	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions C/1581	-	-	-	-	-
Provisions pour remises en état	-	-	-	-	-
Provisions pour CET C/1582	13 431,73	29 965,79	-	-	43 397,52
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales C/1583	8 101,10	35 582,08	-	-	43 683,18
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement C/1587	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges C/1588	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS	21 532,83	65 547,87	-	-	87 080,70

Les provisions inscrites au bilan de l'établissement concernent des provisions relatives à des litiges, aux aides au retour à l'emploi et aux passifs sociaux.

Les passifs sociaux sont liés aux jours comptes épargne temps. Ces jours correspondants à des droits à congés reportés ils font l'objet d'une provision pour intégrer dans les comptes les futurs jours non travaillés attachés à des droits à congés sur exercices antérieurs. Ces jours sont valorisés à leur coût moyen chargé par agent.

Le nombre de jours inscrit sur les comptes épargne temps des agents est passé à 69 en 2024. Cette hausse se traduit par une augmentation des provisions (1582 CET et 1583 charges CET) de 66 K€.

3.7 Les dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

Tableau des dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-	-	-
Dettes non financières	136 560,19	136 560,19	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 433,58	75 433,58	-	-
Dettes fiscales et sociales	15 456,24	15 456,24	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées	-	-	-	-
Autres dettes non financières	45 670,37	45 670,37	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	136 560,19	136 560,19	-	-

Le poste de dette le plus important de l'établissement au 31 décembre 2024 concerne les opérations de rattachement à l'exercice des charges à payer avec en particulier, les dettes fournisseurs à hauteur de 75 K€. Sont inscrit sur ce compte les montants des factures non-parvenues. Il s'agit donc de dettes dans l'attente de réception des factures. Parmi ces dettes, on peut noter :

- Les services faits pour lesquels les factures n'ont pas été reçues au 31 décembre 2024 dont celle relative aux missions de l'OUGC exercées par la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres à hauteur de 71 K€.

Les autres dettes les plus significatives concernent :

- les charges fiscales et sociales liées à la paye de décembre 2024 pour un montant de 15 K€ à payer en janvier 2025 (principalement le prélèvement à la source pour 2 K€) ainsi que la TVA collectée au titre des redevances irrigation 2024.

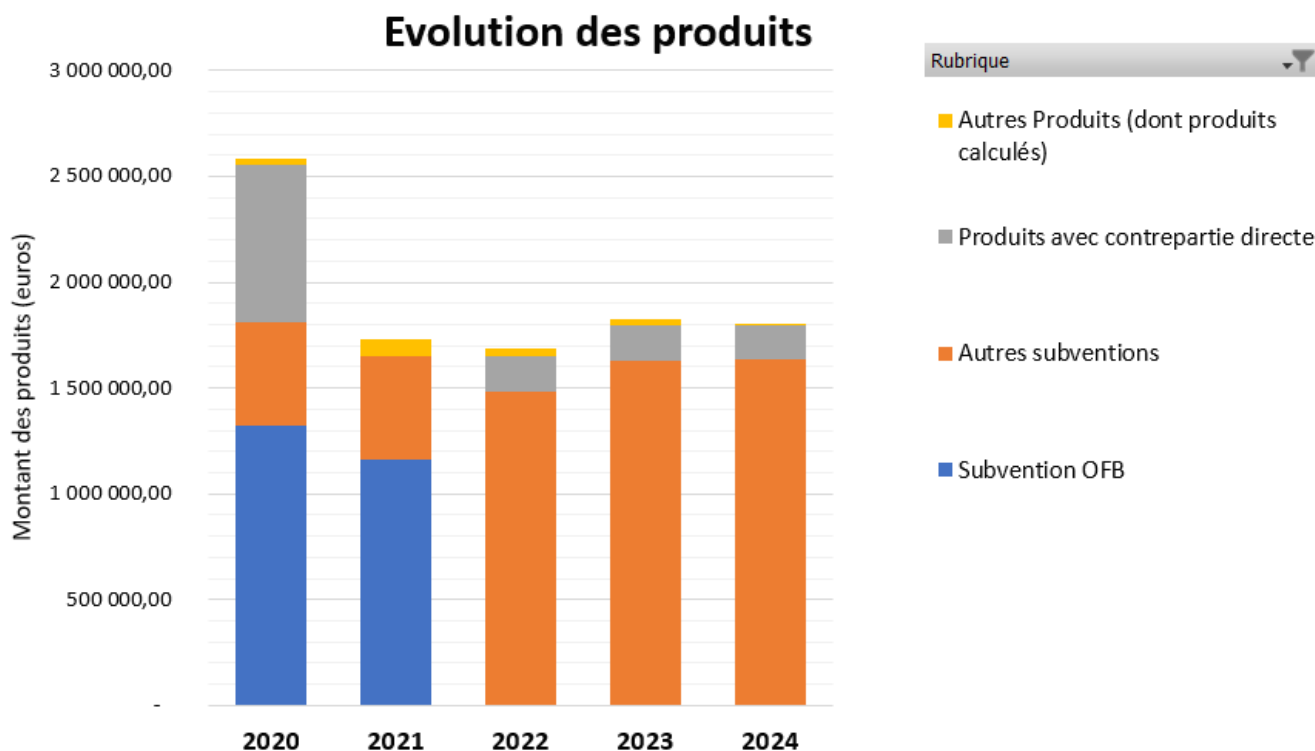
La dernière catégorie de dettes concerne les encaissements reçus en fin d'année qui n'ont pu être rapprochés d'un titre de recette. Cette somme représente 46 K€ et est principalement constituée de deux versements émis par la SAFER pour 44 K€.

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Les produits de fonctionnement

Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées. L'OUGC est soumis depuis 2023 à la TVA suite à un rescrit fiscal de juin 2023.

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable (norme depuis 2016).



En 2024, les produits de l'exercice ont atteint 1 797 K€, avec une légère baisse de 29 K€ par rapport à l'exercice précédent.

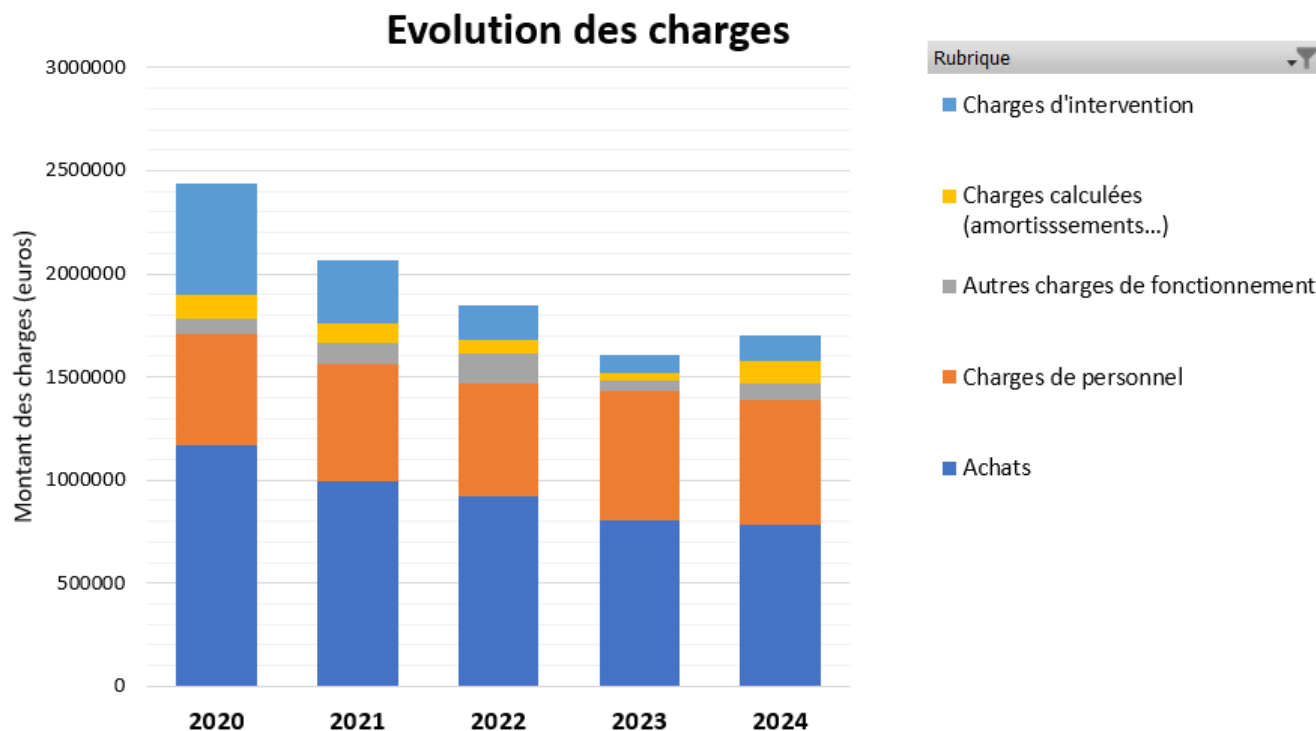
La part la plus significative des produits de l'établissement se compose de subventions reçues et la plus importante est la contribution versée par l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne. Celle-ci passe de 808 K€ en 2023 à 907 K€ en 2024, soit une hausse de 99 K€. L'autre subvention la plus significative a concerné la subvention pour charge du service public versée par le MTE pour un montant de 573 K€.

L'établissement perçoit en outre les redevances versées par des préleveurs d'eau pour l'irrigation de leurs surfaces agricoles instituées par le décret 2012-84 du 24 janvier 2012 (service à comptabilité distincte OUGC). En 2024, le montant de ces redevances s'élève à 167 K€.

Produits imputables à un autre exercice : non significatifs.

Enfin, des cessions de véhicules ont permis l'encaissement de 15 200 € de recettes supplémentaires.

4.2 Les charges de fonctionnement



En 2024, les charges de l'établissement ont atteint 1 701 K€, en progression de 92 K€ par rapport à l'exercice précédent (1 609 K€).

Les charges de personnel représentent 35,2 % de ces charges avec un montant de 599 K€. Le montant des charges de personnel connaît une baisse de 29 K€ et les effectifs restent stables. La part des charges de personnels diminue au sein des charges de l'établissement (39,0% en 2023).

Les achats liés à l'activité courante des Marais Poitevin diminuent de 16 K€ d'une année sur l'autre pour atteindre 786 K€ en 2024. Cette tendance baissière est observée depuis les 5 dernières années.

L'essentiel des autres charges de fonctionnement qui atteignent 84 K€, en progression de 34 K€ par rapport à 2023, concerne les impôts et taxes, notamment la taxe sur les salaires (48 K€ en 2024). Sa progression significative (+34 K€) s'explique essentiellement par la condamnation devant le Tribunal administratif pour un montant total de 32 K€.

Enfin, les charges de fonctionnement calculées ont fortement progressé suite à la comptabilisation des passifs sociaux en 2024 pour 66 K€. Les dotations aux amortissements sont restées relativement stables passant de 37 K€ en 2023 à 40 K€ en 2024.

Charges imputables à un autre exercice : non significatifs.

4.3 Les charges d'intervention

Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

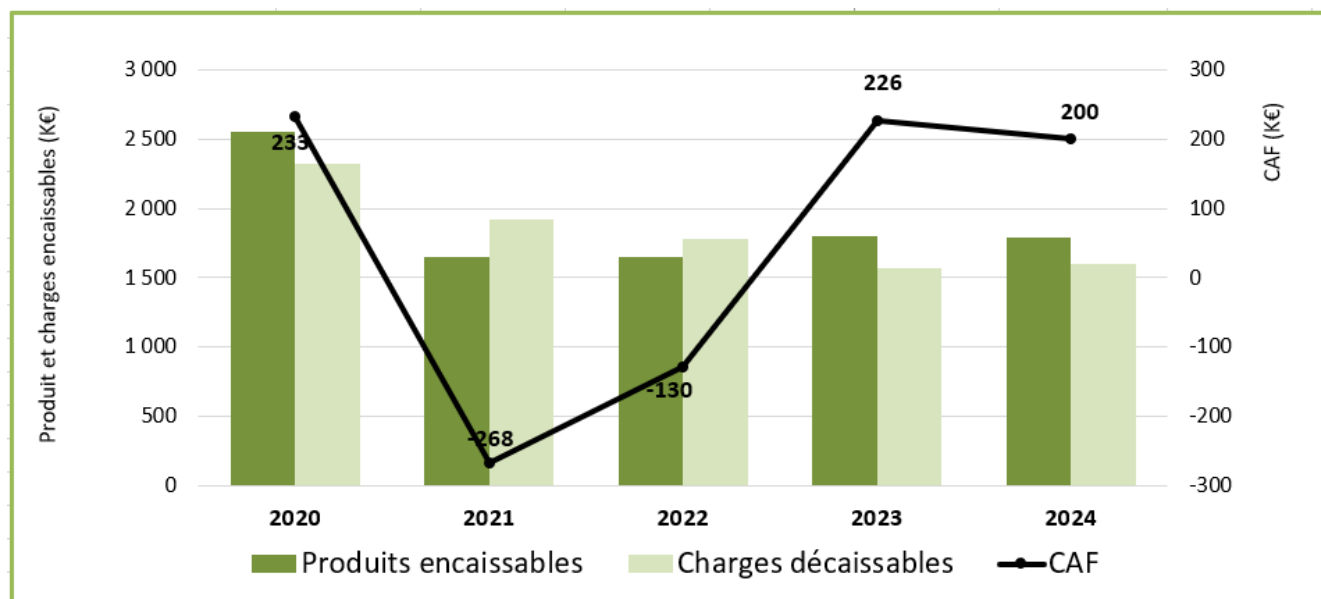
Après une forte diminution de 75 K€ entre 2022 et 2023, une augmentation est constatée entre 2023 et 2024 à hauteur de 34 K€ pour un montant total des dépenses d'intervention en 2024 de 126 K€.

Détail de la répartition des dispositifs d'intervention

Transfert aux colloc	112 K€
Transfert aux autres entités	14 k€
	126 k€

Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

5. Equilibres fondamentaux



En 2024, pour financer ses acquisitions d'immobilisation à hauteur de 70 K€, l'EPMP a pu s'appuyer sur des ressources internes au regard d'une capacité d'autofinancement (200 K€).

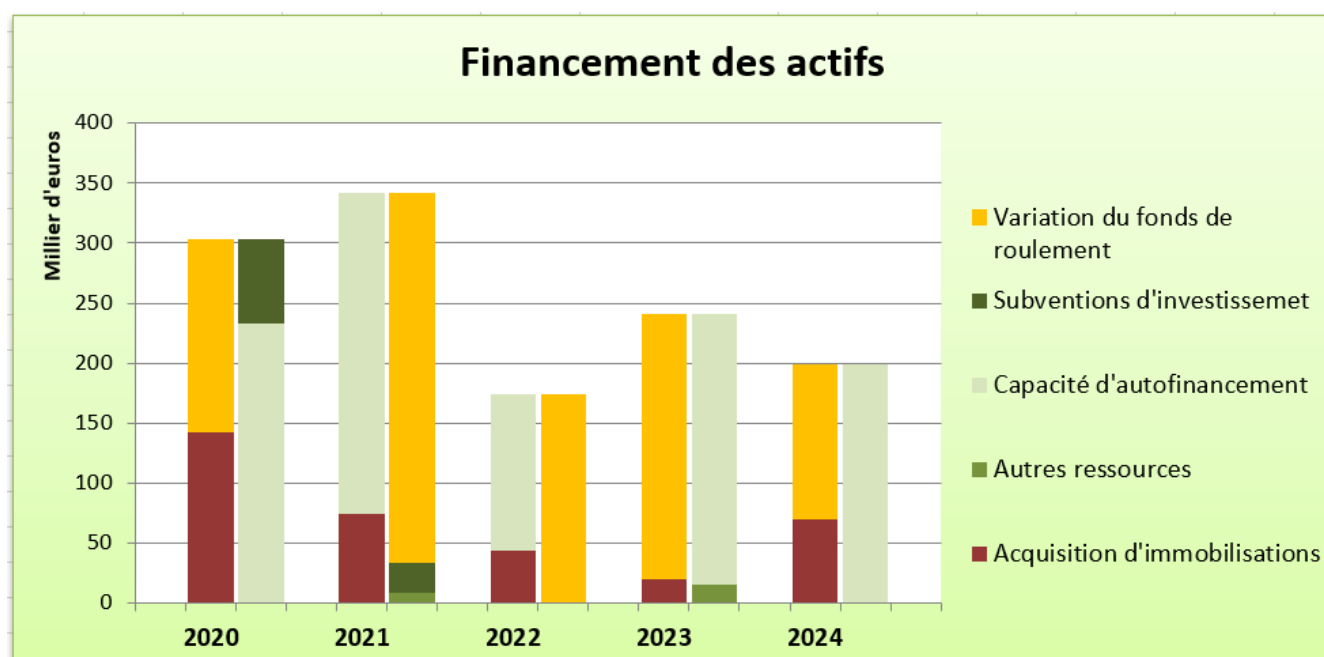
L'établissement n'a pas mobilisé des subventions d'investissement.

La CAF qui correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'exercice (Cf. diagramme ci-dessus) permet notamment d'évaluer la capacité de l'établissement à faire face de manière autonome au renouvellement de son patrimoine immobilisé ou à sa politique d'investissement.

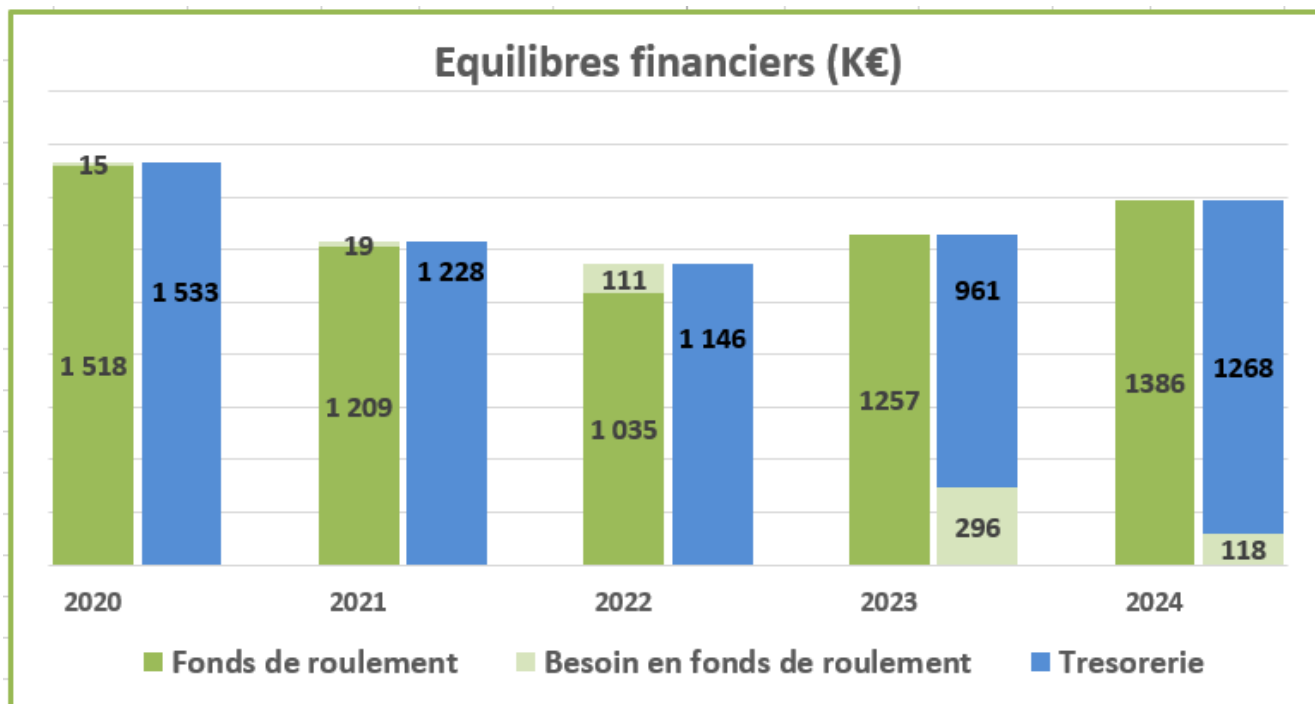
L'origine du financement des investissements est présentée dans le diagramme ci-dessous sur les cinq dernières années. Sur cette période plus représentative d'un cycle d'investissement, les acquisitions ont été financées pour 26,9 % par des subventions publiques d'investissement.

En contrepartie, sur cette période, le parc a augmenté ses réserves financières (+28 K€).

La politique d'investissement de l'établissement est fortement basée sur ses ressources propres.



Le diagramme qui précède présente l'évolution des grands équilibres de l'établissement et plus spécifiquement l'explication de la constitution de la trésorerie au 31 décembre 2024 entre sa composante de long terme (fonds de roulement) et sa composante de court terme liée à l'apport des dettes et créances (besoin en fonds de roulement).



La trésorerie de l'établissement à la clôture de l'exercice représente 272 jours de fonctionnement courant sur la base de l'année 2024, ce qui est confortable, d'autant plus qu'elle repose essentiellement sur le fonds de roulement, qui correspond à des ressources stables.

Le fonds de roulement de l'établissement est très satisfaisant.

6. Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements de l'EPMP au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan pour l'exercice 2024.